



Droit de visite en lieu protégé

Par **Kaliandre**, le **05/06/2018** à **10:01**

Bonjour, je viens vers vous pour une petite question. Voila ça fait 6 ans que je suis séparé du père de mes 2 enfants car toxicomane violent avec moi. Incarcéré depuis 2 ans il est en liberté conditionnelle il veut prendre mon fils le plus jeune pour une journée et seul, car le plus grand ne veut plus voir son père. Moi je ne veux pas qu'il soit seul avec lui plus confiance trop de promesse de changement non tenus. On passe au JAF que le 11 septembre j'ai demandé pour lui un droit de visite en lieu protégé car or de question qu'ils les aient sans avoir de preuve qu'il est vraiment arrêté les drogues et les conneries qu'il l'on conduit plusieurs fois en prison. Alors voilà je voulais savoir si je vais voir une assistante sociale, et ce qu'elle peut leur organiser une visite en lieu protégé, car ça ferait plaisir à mon fils. Moi je culpabilise car je me met à ça place sa doit être dure d'jee plus voir c'est enfants , moi je supporterai pas . Je c'est pas quoi faire pour que tout le monde sois content. J'attends vos réponses en vous remerciant d'avance